

tement différente de la nôtre, contrairement à ce que vous semblez croire. Tout pays qui a connu une pénurie alimentaire et, bien sûr, l'Europe en a connu une au cours de la dernière guerre, éprouve beaucoup de respect à l'égard d'une politique qui permet de continuer de produire de grandes quantités de bons aliments nutritifs.

Alors, détrompez-vous si vous pensez que la CEE commence à en avoir assez. Les subventions ont également d'autres conséquences politiques, entre autres, le chancelier Kohl avait besoin de l'appui de certaines provinces, comme la Bavière et quelques autres, qui sont d'importantes productrices de denrées alimentaires. Je comprends ce genre de langage.

C'est donc là que réside le problème. Mais le principal, c'est de savoir que le gouvernement canadien ne reculera pas lorsque la situation deviendra critique. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, il ne devrait pas venir nous dire qu'il regrette de ne pas avoir réussi malgré tous ses efforts.

J'ai en main plusieurs extraits de déclarations qu'a faites le premier ministre. Je vous citerai la plus récente, qui remonte au 21 février. On lui a demandé, à l'extérieur des Communes, s'il pensait que les offices canadiens de commercialisation survivraient. Il a répondu: «Je ne voudrais pas l'affirmer.»

Sait-il quelque chose qu'il ne dit pas à la population? Il dit qu'il travaille jour et nuit pour sauvegarder l'article XI, puis il ajoute qu'il ne pourrait pas affirmer que ces offices de commercialisation survivront aux négociations.

Je ne vais pas poursuivre cette question plus longuement, car je l'ai soulevée à quelques reprises pendant la période des questions. Toutefois, je voudrais que le gouvernement demeure sur ses positions et ne recule pas lorsque la situation deviendra critique.

En outre, je pense que les producteurs canadiens ont le droit de savoir ce que le gouvernement présentera à la table des négociations. Que va-t-il déposer en réponse au rapport de M. Dunkel? Ce dernier l'a réécrit, l'a présenté et a demandé à divers pays d'y donner leurs réactions.

J'essaie d'encourager le gouvernement à demeurer ferme. Les producteurs l'ont fortement appuyé, d'après ce qu'ils ont dit, mais ils craignent qu'il ne les laisse tomber lorsque la situation deviendra critique. J'espère que ce ne sera pas le cas.

Le sénateur Roblin: Habituellement, je ne prends pas la parole deux fois en une journée, mais mon honorable collègue m'incite à mettre la patience de mon auditoire à l'épreuve une fois de plus, ce que je m'appête à faire.

Le sénateur semble présenter un point de vue plutôt partial du problème. Il se trouve que je suis d'accord avec lui pour dire qu'il sera réellement difficile d'amener le reste du monde, sauf quelques exceptions, à adopter la position du Canada au sujet de l'article XI. À mon avis, il ne peut pas blâmer le gouvernement pour sa...

Le sénateur Olson: C'est lui qui la négocie.

Le sénateur Roblin: Certainement, mais je ne pense pas qu'il puisse blâmer le gouvernement de sa position de négociation pour le moment, car il a été ferme dans sa demande de considération de cette question. C'est complexe, car il n'y a pas que l'article XI du GATT qui nous préoccupe, il y a aussi l'article 22 d'une loi américaine qui donne aux États-Unis d'importants pouvoirs en ce qui concerne leur industrie laitière

et d'autres secteurs agricoles de moindre importance pour nous comme le riz, le tabac, les arachides et d'autres produits du genre. Je ne sais pas exactement ce que les Américains ont l'intention de faire au sujet de la disparition de l'article 22, qui aura le même effet pour eux que l'article XI pour nous.

C'est difficile, car lorsque l'on considère l'histoire du monde, on voit mal comment on pourrait dire aux Européens, par exemple—et ce n'est peut-être pas une opinion orthodoxe—vous avez le droit de protéger vos agriculteurs. Vous avez le droit de protéger vos approvisionnements alimentaires. Vous avez le droit de protéger les biens de votre communauté agricole, mais ce droit ne vaut que pour votre propre consommation. Si vous produisez des excédents que vous mettez sur le marché mondial et que vous portiez ainsi préjudice à nos producteurs de blé, par exemple, alors ça ne va plus. En ce qui concerne un prix de soutien intérieur et des arrangements avec les producteurs, qui n'ont pas de surplus qui doivent être exportés, alors je pense que l'on peut comprendre l'attitude de certains en Europe ou au Canada. La position que je viens d'exposer est peu ou prou celle des offices de commercialisation et des agriculteurs qui y adhèrent et ils la justifient de la même façon. Jusqu'à présent, ils ont évité, dans une large mesure, les surplus qui devraient être écoulés sur le marché international. Certains surplus ont été vendus à l'étranger, mais je pense que l'on peut dire que, d'une façon générale, les offices n'ont pas permis de surplus pour l'exportation.

Le consommateur canadien n'est peut-être pas de cet avis, car il doit payer plus cher du fait de l'absence de concurrence des denrées importées.

La plupart d'entre nous reconnaissons que la communauté agricole est différente à bien des égards. Elle est constituée d'un grand nombre de petits entrepreneurs, individuellement incapables d'influer sur le marché, mais qui sont par conséquent vulnérables aux fluctuations de cours dans des proportions que les autres Canadiens ne connaissent pas. J'ai toujours pris ce facteur en considération lorsque j'envisageais les mérites des diverses sortes d'aide agricole.

Mais je comprends mal la conclusion de mon collègue. Il conclut, je crois, que si le gouvernement canadien ne réussit pas à protéger l'article 11 et à faire approuver une certaine forme d'office de commercialisation ou de gestion de l'offre au Canada, que si le pays n'obtient pas cela, il devrait se retirer du GATT. Il dit d'autre part que nos représentants ne devraient pas démissionner, ne pas nous laisser tomber, qu'ils devraient faire respecter leurs principes, défendre le pays et les agriculteurs et ne pas reculer.

Si je comprends bien, la conséquence logique de cela pourrait être le retrait du GATT. Comment peut-on présenter ce problème à nos agriculteurs de l'Ouest qui sont en général favorables au GATT qui réduit la pression à l'égard de leur industrie en éliminant certains de ces surplus encombrants? Si nous nous retirons du GATT, que penseront ces gens de la décision du gouvernement? C'est le nœud gordien. Il s'agit d'un dilemme fort complexe.

Mais pis encore, si nous nous retirons du GATT et si nous décidons de rejeter entièrement la proposition, qu'advient-il de nos autres liens commerciaux avec le reste des pays du monde? Je ne peux même pas faire des hypothèses quant aux incidences à ce niveau. Il est toutefois évident, à mon avis, que